



FESTI PLANTES 2025

La ville de Saint-André organise la 18^{ème} édition de FESTIPLANTES du 3 au 7 Septembre 2025 au parc du Colosse de 09H30 à 18H30.

Les exposants et forains désireux d'y participer sont priés de remplir soigneusement la fiche de participation afin de permettre l'étude de leurs dossier de candidature dans les meilleures conditions.

Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas enregistrée.

Le dossier devra être déposé impérativement avant le **19 Mai 2025** au **service Courrier** – Hôtel de Ville – BP 505 -Place du 02 décembre- 97440 SAINT-ANDRE **ou par mail** à event@saint-andre.re

CE DOSSIER DEVRA COMPRENDRE LA PHOTOCOPIE DES PIECES SUIVANTES :

- Registre des commerces de moins de 3 mois
- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif d'adresse (facture d'eau, d'électricité, etc)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile de l'exploitant
- Pour les marchands ambulants, la carte de commerçants non sédentaire à jour
- Pour les vendeurs des produits alimentaires, l'attestation de formation, à l'hygiène alimentaire

L'exposant du « village floral » doit obligatoirement respecter les horaires du village soit de 09H30 à 18H30.

Le forain qui a sa place sur « la partie évènementiel » doit obligatoirement respecter les horaires suivants :

Mercredi 3, Jeudi 4, Vendredi 5 et Dimanche 7 : 09H30 -18H30

Samedi 6 : 09H30 - 23H00

Les forains de bouche qui utilisent des bouteilles de gaz ne sont pas autorisés sur la manifestation.

L'exposant ou le forain qui souhaite approvisionner son lieu de vente aura comme seul créneau le matin de 06h00 à 08h30.

Toutes installations de chapiteaux devront respecter les normes de sécurité.